



Les faits saillants

Rapport d'enquête et de consultation ciblée

Rapport
no 369

Projet de ligne d'interconnexion Hertel-New York

Mars 2023



INFORMER



CONSULTER



ENQUÊTER



AVISER

Le contexte du mandat du BAPE

Le 15 novembre 2022, le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a mandaté le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour qu'il réalise une consultation ciblée sur le projet de ligne d'interconnexion Hertel-New York. Le ministre a indiqué que cette consultation devait cibler la protection du territoire agricole et des activités agricoles ainsi que la protection des cours d'eau et des infrastructures de ces cours d'eau. Plus précisément, la consultation devait couvrir les impacts des tensions parasites ainsi que les effets des travaux sur le sol arable, les cultures et la circulation de la machinerie agricole. La présidente par intérim du BAPE a formé à cet effet une commission d'enquête dont le mandat a débuté le 12 décembre 2022, pour une durée maximale de trois mois.

Le projet

Afin de fournir de l'énergie renouvelable à la ville de New York, Hydro-Québec souhaite construire une ligne de transport à courant continu d'une tension de 400 kV. Cette ligne relierait le poste Hertel, situé dans la ville de La Prairie, à la ligne du projet Champlain Hudson Power Express, aux États-Unis, en longeant principalement l'autoroute 15 ainsi que des routes nationales et régionales à travers les municipalités régionales de comté (MRC) de Roussillon, des Jardins-de-Napierville et du Haut-Richelieu. Elle serait souterraine sur une longueur de 56,1 km et sous-fluviale sur 1,6 km. La connexion au réseau américain s'effectuerait dans le lit de la rivière Richelieu.

Pour transformer le courant alternatif en courant continu, Hydro-Québec prévoit l'addition d'un convertisseur de courant de 1 250 MW au poste Hertel. Cet ajout ne fait cependant pas partie du projet de construction de la ligne Hertel-New York.

Le coût du projet de la ligne projetée est estimé à 0,5 G\$. En ajoutant les travaux connexes prévus au poste Hertel, le coût atteindrait 1,15 G\$. Les travaux de construction d'une durée d'environ trois ans devraient débuter à l'été 2023. La mise en service de la ligne est prévue pour le printemps 2026.

Les activités d'information et de consultation

La commission d'enquête a tenu deux séances publiques, les 13 et 14 décembre 2022, afin que l'initiateur et les personnes-ressources de divers ministères répondent à ses interrogations et à celles du public. Des mémoires et des opinions pouvaient également y être présentés. Les séances ont été organisées selon un mode hybride. Ainsi, les personnes qui désiraient participer aux travaux de la commission d'enquête pouvaient être présentes dans la salle où se tenait la consultation ou pouvaient le faire à distance par visioconférence ou par téléphone.

Les opinions et préoccupations du public

Les enjeux agricoles ont été au cœur des opinions et des préoccupations des participants et des participantes à la consultation ciblée. Il s'agit des impacts des travaux de construction sur le sol arable et sur la circulation routière de la machinerie agricole, des effets des rubans avertisseurs sur les activités agricoles, des conséquences de la chaleur émise par la ligne électrique projetée sur la croissance des

cultures et sur l'intégrité des ponceaux ainsi que du risque potentiel associé aux inondations des terres agricoles adjacentes, de l'impact des tensions parasites sur la production animale et du suivi des effets de la ligne en milieu agricole.

Certaines personnes ont également soulevé des enjeux connexes à ceux identifiés par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, soit les coûts et les retombées du projet, la préservation des milieux naturels et la transition énergétique du Québec.

Les principaux constats et avis de la commission

Les enjeux ciblés et le milieu agricole

Au terme de son mandat d'enquête et de consultation ciblée sur le projet de ligne d'interconnexion Hertel-New York, la commission d'enquête conclut que certaines considérations méritent attention.

Ainsi, en matière de compaction du sol, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs devrait considérer, dans sa recommandation sur l'autorisation du projet, l'ensemble des conditions déterminées par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour la réduire tant en surface qu'en profondeur. Il est à noter cependant que la restauration éventuelle des sols arables serait assurée par Hydro-Québec ou à ses frais, et ce, à la satisfaction des propriétaires agricoles.

Par ailleurs la commission note que les travaux de construction pourraient entraver la circulation de la machinerie agricole et qu'Hydro-Québec travaille avec une firme spécialisée en matière de circulation ainsi qu'avec ses partenaires afin de mettre en œuvre diverses approches concertées pour en limiter les effets.

Concernant l'appréhension relative au fait que la chaleur émise par la ligne électrique projetée influe sur les rendements des cultures, les revues de la littérature scientifique réalisées par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et par Hydro-Québec convergent avec un avis agronomique expert concluant que cette chaleur aurait un effet négligeable.

En outre, cette chaleur n'entraînerait qu'une faible élévation de la température du sol autour des ponceaux qui devront être contournés par la ligne électrique projetée. Conséquemment, elle ne devrait pas influencer suffisamment sur le cycle de gel-dégel pour porter atteinte à leur intégrité et représenter ainsi un risque d'inondation des terres agricoles adjacentes.

De plus, relativement aux tensions parasites, la commission d'enquête constate que les experts d'Hydro-Québec et du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation considèrent que la ligne d'interconnexion Hertel-New York à courant continu ne pourrait créer d'induction et qu'elle ne serait reliée à aucune ligne de distribution. En conséquence, elle ne pourrait théoriquement pas être la source de tensions parasites pour les fermes situées le long de son tracé.

En ce qui a trait au suivi agronomique, le programme proposé par Hydro-Québec devrait être d'une durée minimale de sept ans comme le recommande le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Une telle durée est requise pour assurer un retour aux rendements des terres agricoles qui prévalaient avant les travaux de construction. Advenant des pertes de rendements agricoles, Hydro-Québec s'engage à mettre en œuvre des travaux correctifs ou à indemniser les propriétaires.

L'enjeu relatif à la transition énergétique

Bien que l'enjeu relatif à la transition énergétique et à son lien avec les besoins en électricité ne fasse pas partie des cibles identifiées par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, la commission d'enquête a choisi de le considérer puisqu'il s'agit d'une préoccupation soulevée par des personnes ayant participé à ses travaux.

La commission d'enquête reconnaît que le présent projet met en lumière l'importance d'une réflexion sur la transition énergétique du Québec. Dans cette optique, elle constate l'intention du gouvernement de faire du Québec un chef de file en matière de carboneutralité en Amérique du Nord et de tenir une consultation sur son avenir énergétique selon des modalités à définir. Pour Hydro-Québec, non seulement il est possible de combler les besoins en approvisionnement au Québec tout en réalisant le projet de ligne d'interconnexion Hertel-New York, mais la société d'État a également l'intention d'accroître les occasions commerciales. Néanmoins, sa marge de manœuvre au regard de ses capacités de production diminue alors qu'à l'horizon 2026-2027 de nouveaux approvisionnements seraient nécessaires.

En conséquence, la commission d'enquête est d'avis que, face à l'urgence climatique et à l'imminence du besoin d'augmenter l'approvisionnement énergétique du Québec, la transition énergétique devrait être fondée sur une planification qui concilie ses besoins en approvisionnement et ses projets d'exportation d'électricité. Et comme cette transition implique d'importants changements sociétaux qui engagent plus que la seule responsabilité gouvernementale, cette planification gagnerait à favoriser une participation active et inclusive de la société civile. Cela permettrait un débat à partir duquel les grandes orientations stratégiques seraient déterminées tout en obtenant un éclairage sur les divers enjeux de développement durable qu'une telle planification soulève.